

# Cérémonie des lauréats du 12e Appel à projets du Syane "rénovation énergétique des bâtiments publics".

*Cette année, 16 projets de rénovation sont subventionnés par le Syndicat. Entre 2012 et 2023, plus de 134 bâtiments ont ainsi bénéficié de cette aide. Lundi 2 octobre, le Syane a procédé à la remise officielle des arrêtés attributifs des subventions aux collectivités lauréates de l'édition 2023. Ces dernières ont présenté succinctement la nature et les objectifs de leur projet. La cérémonie s'est tenue au sein de la salle la « Grenette » à Poisy et s'est poursuivie par une visite de la Maison des associations (AAP Syane 2019) commentée par l'architecte chargé du projet, Patrice Françoise.*

## I- L'APPEL À PROJETS ANNUEL DU SYANE

### a. Rappel du contexte et des réalisations

Depuis 2012, le Syane propose chaque année aux collectivités de Haute-Savoie et à leurs groupements de répondre à un appel à projets visant à **soutenir les rénovations ambitieuses de bâtiments publics**. Les travaux entrepris par les communes ou communautés de communes participent à la **réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre** (contribuant de fait aux engagements nationaux en termes de sobriété carbone), à la réduction des dépenses énergétiques des collectivités, leur permettant d'équilibrer leurs finances ou d'attribuer plus de budgets aux investissements locaux, à savoir au fonctionnement et à la vie du territoire et enfin, à la dynamisation des secteurs économiques de la rénovation et du bâtiment.

Les lauréats bénéficient d'une assistance technique (conseils, méthodologie, thermographies, analyses des factures, valorisations de CEE, actions de communication, etc.) et financière soit **30% des investissements éligibles** jusqu'à un



plafond de **80.000 euros** (60.000€ en 2022 et 2023). La subvention est soldée lorsqu'intervient la fin des travaux dont le Syane se charge de vérifier leur conformité. La consommation du bâtiment est étudiée pendant les deux années qui suivent l'exécution.

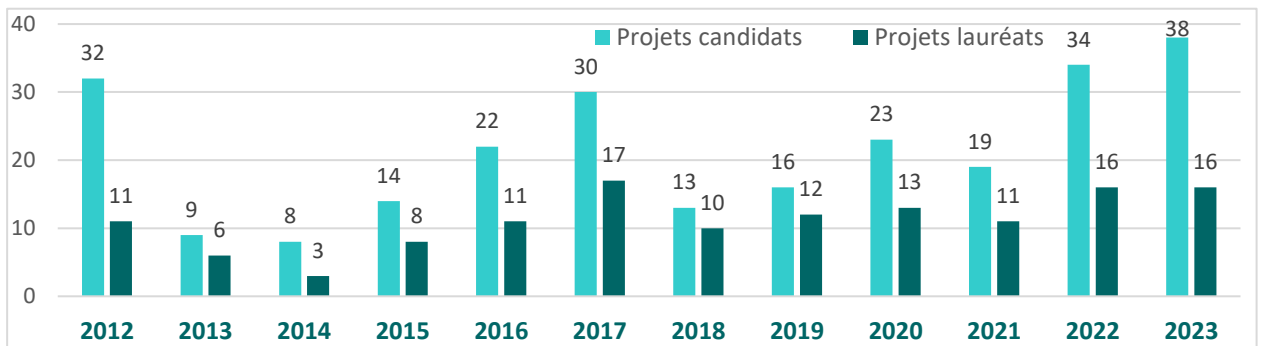
Les 3 principales conditions pour candidater sont :

- Proposer un bâtiment public chauffé et conçu pour accueillir du public
- Fournir une étude énergétique récente et détaillée (récapitulatif chiffré du projet poste par poste)
- Au moins 40 % d'économies d'énergie estimées suite à la rénovation

## b. Le bilan 2012-2023

**134 projets** ont été lauréats entre 2012 et 2023. Il s'agit majoritairement de bâtiments socioculturels (28%), d'écoles (24%), de bâtiments multifonctionnels (22%), de mairies (11%), d'infrastructures sportives (8%) et de logements (7%).

Cela représente plus de **8,3 millions d'euros cumulés de subvention attribués par le Syane** (issus des Certificats d'Économie d'Énergie et de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité), pour **plus de 60,1 millions d'euros** d'investissements sur des postes de rénovation énergétique de la part des lauréats. Les économies énergétiques estimées totales sont aujourd'hui de l'ordre de **15,9 GWhef/an** (ce qui équivaut à la consommation électrique annuelle moyenne de **3400 ménages** français en 2019).



## c. La méthodologie de notation



La volonté du Syane est **d'accompagner des projets toujours plus exemplaires et d'anticiper les futures réglementations et/ou enjeux énergétiques et environnementaux des rénovations.**

Ainsi en 2021, le seuil d'économies d'énergie attendu est passé **de 30 à 40%**, c'est-à-dire au même niveau d'exigence à moyen terme que celui du décret tertiaire.

Avec l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, les élus membres du jury souhaitent soutenir les maîtres d'ouvrages qui intègrent des actions déclinées en 6 catégories :

- Désartificialisation / végétalisation des parcelles attenantes
- Équipements pour les économies d'eau et favoriser les mobilités alternatives aux énergies fossiles
- Installation / recours aux énergies renouvelables
- Utilisation de matériaux biosourcés
- Valorisation et traitement optimal des déchets
- Accompagnements spécifiques (Contrat de Performance Energétique, Assistance à Maîtrise des Usages...)

Parmi les critères de notation, on trouve : les économies d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, la qualité des rénovations sur les postes énergétiques (types de systèmes choisis, épaisseurs d'isolant...) et le nombre de postes traités (toitures, murs, menuiseries, éclairages, chauffage, ventilation...).

## II- 16 PROJETS LAURÉATS EN 2022

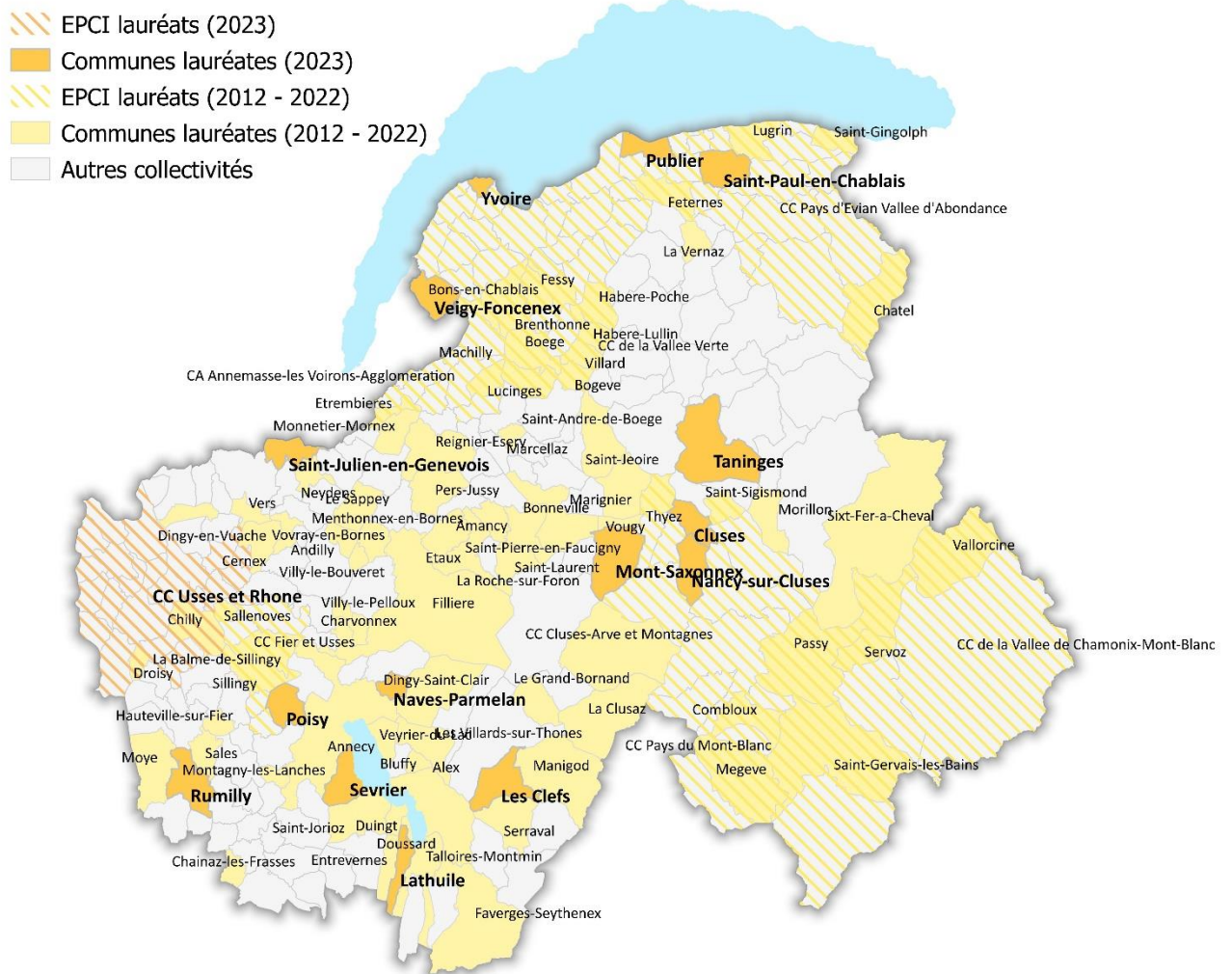
**928 000 € de subvention en 2023**

Le jury composé des élus membres de la Commission Maîtrise de l'énergie du Syane s'est réuni le 26 juin 2023 pour procéder aux délibérations et choisir les lauréats de l'appel à projets. **38 projets ont été portés à la connaissance du Syane, 16 dossiers ont été retenus.**

Les attributions financières ont été validées lors de la tenue d'un Comité syndical du 4 juillet 2023. **928 000 euros** de subvention ont été alloués en 2023. Après réalisations, ces projets devraient permettre l'économie de **2060 MWh/an**.



Les travaux portent sur l'isolation (murs, toitures, planchers, plafonds, combles), les systèmes (ventilation, chauffage, réseau de distribution, refroidissement, régulation et thermostat) et la mise en place d'un éclairage plus performant de type LED.





### Liste des collectivités lauréates :

Taninges	Poisy
CC Usse et Rhône	Cluses
Lathuile	Les Clefs
Mont-Saxonnex	Nâves-Parmelan
Nancy-sur-Cluses	Publier
Rumilly	Saint-Paul-en-Chablais
Sevrier	Veigy-Foncenex





## Vous souhaitez en savoir plus sur un projet lauréat en particulier ?

- **Contactez le service communication du Syane**

Chargée de communication: Marion Celda - 04 50 33 50 60

[communication@syane.fr](mailto:communication@syane.fr)

[www.syane.fr](http://www.syane.fr)

- **Contactez le service Maîtrise de l'Énergie**

Responsable de l'appel à projets: Éric Wybaillie - 06 26 38 49 56

[aap@syane.fr](mailto:aap@syane.fr)

À propos

## Le Syane est l'établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie.

Présidé par Joël Baud-Grasset, le Syane est un syndicat mixte qui regroupe les communes, des intercommunalités et le Département de Haute-Savoie.

Le Syane apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation au suivi de leurs actions.

Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui, son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques.

C'est un partenaire sur la transition et l'innovation pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, le Syane accompagne et soutient financièrement et techniquement les communes qui engagent des opérations visant à réduire leur consommation d'énergie et à moderniser leurs infrastructures.

Ces actions sont de différentes natures et concernent pour ne citer que celles-ci : la rénovation thermique du patrimoine bâti et celle du parc d'éclairage public, la construction du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques, le développement des énergies renouvelables.

